



Focus sur

AJIS

le dispositif d'Aide en faveur des Jeunes Installés par la Safer

Késako ?

AJIS est un dispositif d'aide, lancé par la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, dans le but d'accompagner les nouvelles générations dans leurs projets d'installations agricoles.

Ce dispositif offre au(x) bénéficiaire(s) une prise en charge partielle des frais de l'acte notarié lors de son achat.

Il s'applique uniquement si le jeune a acquis tout ou partie de son exploitation via la Safer Auvergne-Rhône-Alpes lors de son installation.

Portrait-robot d'un AJIS

Les bénéficiaires de l'aide sont tous des primo-installés dans la région, âgés de moins de 45 ans.

Qu'ils soient issus ou non du monde agricole, ils ont un objectif commun : s'installer en agriculture. Néanmoins, leurs projets sont tous différents : créer un centre équestre, reprendre un élevage bovin, travailler la vigne...

Le montant de l'aide dépend quant à lui de différents paramètres (aide DJA, installations multiples...).



Sur la photo, de gauche à droite : Damien BONAIMÉ (Directeur Général de la Safer AuRA), Yannick MARTINET (président du CTD de l'Allier), Maxime CHALMIN (éleveur bovin installé à Meillers), Stéphanie MARTIN (Directrice Départementale de la Safer AuRA dans l'Allier)

Mini lexique

Aide DJA : La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide cofinancée à 80% par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et par l'Etat à 20%. En France, elle est gérée par les conseils régionaux. Son montant varie selon la zone d'installation, la nature et l'ampleur du projet.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous accompagnons spécifiquement les jeunes installés, via le dispositif AJIS.

Ils sont notre priorité, l'avenir de nos territoires : c'est important de les favoriser. Cette contribution et un pas supplémentaire pour aider nos jeunes.

Gilles Flandin
Président de la Safer AuRA

AJIS en quelques chiffres



120

c'est le nombre de chèques remis depuis la création du dispositif



31 ans

c'est l'âge moyen des bénéficiaires d'AJIS lors de la remise du chèque



2 560€

c'est le montant moyen de l'aide reçue par les bénéficiaires d'AJIS

Déjà 120 jeunes accompagnés dans leur projet d'installation